

# RENCONTRES avec La POLICE

*L'orientation sexuelle ou l'orientation perçue, l'identité de genre ou l'expression de genre et la race ne sont pas des raisons légitimes pour qu'un agent de police vous arrête, vous fouille ou vous*

## LES AGENTS DE POLICE SONT AUTORISÉS :

- De vous arrêter (détenir temporairement) lorsqu'ils ont **des soupçons raisonnables** que vous commettez, avez commis ou êtes sur le point de commettre un crime.
- Pour vous fouiller (fouiller vos vêtements extérieurs) lorsqu'ils ont **un soupçon raisonnable** que vous avez une arme.
- Pour vous fouiller lorsqu'ils ont **une cause probable** de croire que vous avez commis un crime.

*Les agents de police sont tenus de donner leur nom et leur numéro d'insigne lorsqu'on le leur demande ; ils n'ont pas le droit d'utiliser une force excessive ou inutile, d'être discourtois ou d'utiliser des insultes homophobes ou transphobes ou tout autre langage offensant.*



## SI VOUS PENSEZ AVOIR ÉTÉ VICTIME OU TÉMOIN D'UN COMPORTEMENT RÉPRÉHENSIBLE DE LA POLICE

Déposez une plainte auprès du

**Commission civile d'examen des plaintes de la ville de  
New York (CCRB).**

**Appeler CCRB: 1-800-341-2272 ou 311 ; ou  
déposez une plainte en ligne :  
[www.nyc.gov/ccrb](http://www.nyc.gov/ccrb)**

*Le CCRB est un organisme indépendant et ne fait pas partie du service de police. Le personnel civil enquête sur les plaintes de manière impartiale. Si le conseil estime qu'une faute a été commise, les avocats de la CCRB poursuivent les agents qui font face à des accusations administratives, la discipline la plus sévère.*

*Le CCRB offre aux personnes la possibilité de résoudre une plainte par la médiation.*

Pour plus d'inform: [www.nyc.gov/ccrb](http://www.nyc.gov/ccrb)